



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

26 avril 2018

### **Loi sur les jeux d'argent Garantir des moyens importants pour le sport, la culture et le social**

**(IVS).- Le Gouvernement valaisan soutient la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent. La révision de cette base légale assure que des sommes importantes continuent à être affectées à des projets culturels, sociaux ou sportifs et pérennise les mesures de prévention contre le jeu excessif et la dépendance aux jeux. En Valais, les montants redistribués par la délégation cantonale à Loterie Romande sont de l'ordre de 25 millions de francs par année, alors que 4 à 5 millions de francs sont alloués au fonds cantonal du sport.**

Le Conseil d'Etat a pris position en faveur de la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent. La garantie de l'affectation des bénéfices de jeux d'argent à des buts d'utilité publique est l'un des éléments central de cette nouvelle base légale. Elle permettrait de bloquer l'accès à des sites de jeux d'argent en ligne basés à l'étranger, qui échappent à tout contrôle concernant la répartition et l'affectation de leurs bénéfices et qui ne contribuent pas à la lutte contre l'addiction aux jeux..

La délégation valaisanne à la Loterie Romande attribue, chaque année, plus de 25 millions de francs à des projets culturels, sociaux, patrimoniaux ou touristiques. Avec environ 10 millions de francs annuels, la culture en est l'un des grands bénéficiaires. Les montants redistribués dans ce domaine représentent un quart des moyens alloués, au niveau cantonal, à la production culturelle valaisanne. Les bénéfices de la Loterie Romande permettent également d'alimenter le fonds cantonal du sport à hauteur de 4 à 5 millions par année. Les sommes ainsi engagées à des fins d'utilité publique ne pourraient que difficilement être compensées par de l'argent public.

Le casino de Crans-Montana, de par son statut de casino B, assure également des rentrées fiscales pour l'Etat du Valais, puisqu'une partie de l'impôt prélevé par la Confédération est reversé au canton. En 2016, cela représentait un montant de plus d'un million et demi de francs. La nouvelle loi sur les jeux d'argent de garantit le maintien de ce système.

Cette loi garantit également les mesures liées à la prévention, au travers de la taxe de dépendance au jeu perçue par les cantons auprès des sociétés de loterie. Leurs objectifs visent à assurer une protection efficace, notamment des mineurs et des populations vulnérables.

#### **Personne de contact**

**Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation –  
027 606 40 00**

